



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 9522

Texte de la question

M. François Brottes appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance de structures d'accueil pour les personnes adultes handicapées. En effet, avec l'augmentation de l'espérance de vie, les problèmes de placement des adultes handicapés deviennent de plus en plus pressants pour leurs familles et ce, malgré les progrès et les efforts importants qui ont été faits par les gouvernements entre 1988 et 1993 pour créer des places d'accueil. En l'état actuel, un nombre important d'adultes dans le département de l'Isère, n'a pas de solution d'accueil et reste à charge de ses parents. Pour certains, les solutions proposées restent peu satisfaisantes, du fait souvent de l'éloignement qui impose des trajets journaliers longs et financièrement onéreux. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour favoriser l'implantation de nouvelles structures d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9522

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 février 1998, page 515